



# Le Mot du Jeudi

14 novembre 2016

*Le mot du jeudi en PDF , [C'EST ICI !](#)*

## Grande guerre

### **La grande muette, plus forte que la grande musique**

« La Chanson de Craonne » a été censurée lors du centenaire de la bataille de la Somme. Le 1er juillet 2016 a eu lieu au cimetière militaire allemand de Fricourt (80) une cérémonie à l'occasion du centenaire de la bataille de la Somme, un épisode de la guerre 14-18 qui fit 443 070 morts en seulement 4 mois ½ de combats. La chorale de Poulainville (80) devait y interpréter [La Chanson de Craonne](#), une œuvre interdite pendant la 1ère guerre mondiale à cause de ses paroles antimilitaristes et subversives incitant à la mutinerie.

Pour écouter une version de la [chanson de craonne](#)

## Activités Pédagogiques Complémentaires

### **Boycottons les APC !**

Réseau d'aides



Réseau DEAD

Vous le savez sans doute, des collègues sont convoqué-e-s mercredi prochain parce qu'ils ou elles ne font pas/plus d'APC. Nous n'avons pas pu trouver un terrain d'entente avec le snuipp 49 sur les modalités de mise en œuvre de ce boycott qui ne dit pas son nom. Pour autant, nous appelons sans réserve à soutenir les collègues convoqués.

## **Rassemblement**

**mercredi 23 novembre**

**dès 13h45 devant l'IA**

Les APC sont la version « peillonisée » de l'aide personnalisée instaurée par Darcos en 2008 pour pouvoir supprimer la classe le samedi matin sans diminuer le temps de travail des enseignant-e-s. À l'époque déjà, SUD éducation n'a pas tergiversé et a apporté son soutien nationalement et sur tout le territoire au mouvement de « résistance pédagogique » qui consistait entre autres à ne pas faire l'AP et à résister au démantèlement des RASED. Au delà, SUD éducation a œuvré pour sa généralisation. Il est dommage que nous n'ayons pas été imité-e-s à l'époque. Nous y aurions tou-te-s gagné !

En 2008 comme en 2016, l'objectif est d'asphyxier les RASED. Les éléments

de langage du ministère sont les mêmes : les APC sont une aide directe suffisante, la véritable mission des RASED c'est la grande difficulté scolaire. Les RASED sont exsangues et leurs missions dénaturées dans les « pôles ressource » de circonscription, plus de prévention, ni de remédiation mais du diagnostic et de l'expertise.

En dépit de la propagande ministérielle en direction des parents, les chercheurs et chercheuses qui ont contribué au récent rapport du CNESEO sur les inégalités scolaires ont unanimement confirmé ce que nous disions déjà en 2008 : il est inefficace, voire contre-productif, d'ajouter des heures dans la journée d'école à des élèves qui n'en peuvent déjà plus, notamment à cause des deux dernières réformes des rythmes.

La litanie culpabilisante de l'administration vis à vis de ceux et celles qui boycottent les APC n'est absolument pas fondée.

Plus que jamais, nous appelons à boycotter les APC et à construire un mouvement revendicatif pour :

- La restitution des 5000 postes des RASED et le développement de RASED complets et de proximité partout, dans le respect des missions des trois spécialités (maître-sse-s E et G, Psy), à l'opposé de la logique des « pôles ressources »
- La diminution du nombre d'élèves par classe, des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche, la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives
- La réduction du temps de service des PE : 18 heures d'enseignement et 6 heures de concertation et de travail en équipe, la différenciation entre le temps de travail des PE devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves et plus de PE que de classes dans toutes les écoles
- L'abrogation de la réforme des rythmes scolaires, la suppression des APC, une tout autre réforme pour l'école publique

## Évaluation des enseignant-e-s

### **Progression de carrière et rémunérations : on n'est pas des ânes !**

SUD éducation 49 et le Snuipp 49 disent non à la gestion managériale instaurée pas la réforme de l'évaluation des enseignant-e-s. Le Snudi-FO a refusé de co-signer le communiqué commun en [ligne ici](#) et en version [affichable ici](#).

Cette réforme de l'évaluation ne peut pas être déconnectée des modifications des carrières et des rémunérations annoncées en fin d'année scolaire. En effet, à l'issue de chacun des quatre rendez-vous de carrière, l'évaluation pourra déboucher sur une accélération de carrière... ou pas.

Seulement 30% des enseignant-e-s pourraient bénéficier de cette accélération, 70% restant sur le carreau. La date de l'accès à la hors classe et l'accès ou non à la classe exceptionnelle dépendront ainsi de ces évaluations.

L'évolution des carrières « au mérite » est donc maintenue et renforcée. Tout le monde doit désormais accéder à la hors classe (plus



ou moins tôt selon son « mérite »). Mais la mise en place d'une « classe exceptionnelle » vient élargir encore l'écart de rémunération entre un-e débutant-e et un-e enseignant-e « méritant-e » en fin de carrière. Aujourd'hui, pour l'ensemble des enseignant-e-s, l'écart entre l'échelon le plus faible et le plus élevé est de 434 points d'indice, il sera en 2020 de 582. La classe exceptionnelle sera réservée à 10 % des enseignant-e-s, 8 % pour celles et ceux qui auront des fonctions ou des missions particulières et 2 % pour les plus « méritant-e-s ». Lorsque le ministère affirme qu'il a renoncé à la mise en place du GRAF (grade d'accès fonctionnel), il se paie de mots puisque la classe exceptionnelle sera de fait essentiellement réservée à celles et ceux qui auront occupé des fonctions spécifiques.

## Étranges droits

### Moins ils en auront, moins ils seront



En même temps que le décret autorisant le fichage de l'ensemble de la population, plusieurs points du droit français concernant les étrangers et étrangères ont été revus... à la baisse. Désormais, il sera possible de mettre derrière les barreaux les enfants des parents sans-papiers dans les commissariats. C'est déjà le cas dans les centres de rétention administrative (CRA). Un petit tour de passe-passe et cela le devient dans les locaux de rétention administrative (LRA) plus connus

sous la dénomination de commissariats. Ce n'est plus l'agence régionale de la santé (ARS) sous tutelle du ministère de la santé qui s'occupera des demandes « étranger/étrangère malade » mais directement le ministère de l'intérieur qui s'y connaît sûrement mieux en matière de santé. A l'insu des familles, le préfet aura accès aux données scolaires des enfants de parents étrangers. Déjà qu'avec base-élèves, le repérage des familles pouvait être facilité, le Livret Scolaire Unique devrait être bien pratique pour trier le bon grain de l'ivraie. Et aussi, les étrangers et étrangères qui auront recours à l'aide juridictionnelle se verront imposer un avocat commis d'office et n'auront donc plus le choix de leur défenseur.

### Régularisation de tou-te-s les sans-papiers !

## Réquisition

### Un toit, c'est un droit !

Depuis le mois d'octobre, un immeuble vide de la caserne des pompiers du Chêne Vert est réquisitionné.

Ce geste est une mise en pratique de solidarité envers des familles Roms. Plusieurs familles, dont 9 enfants et 3 personnes handicapées disposent enfin d'un logement décent. C'est un geste à l'encontre de l'air (nauséabond) du temps assumé publiquement.



Écoeuré-e-s par les discours hypocrites des élu-e-s et déterminé-e-s à ne pas être complices des amalgames visant à stigmatiser les plus pauvres, un collectif de travailleurs/euses syndiqué-e-s s'est constitué. Pour en savoir plus, [c'est par là](#)

## Pédagogie

### Lycée expérimental de Saint-Nazaire : bientôt à la rue ?



Le lycée expérimental était venu se présenter lors de notre stage syndical de juin 2015, « Rencontres avec l'autogestion et la pédagogie institutionnelle... ». Aujourd'hui, il risque de se retrouver à la rue.

Silène, le bailleur social qui loue les locaux refuse de prendre à sa charge des travaux de mise aux normes et argue qu'il n'a pas vocation à héberger un lycée. Après 25 ans de location au lycée, Silène a surtout un projet de vente des locaux. Le MEN et la région ne semblent pas très préoccupés par la situation. Plus d'infos sur le blog de [Catherine Chabrun ici](#) et pour mieux connaître le lycée expérimental de Saint-Nazaire [c'est par là](#).

- 5 bonnes raisons d'adhérer à SUD Education : <http://www.sudeducation.org/Face-aux-attaques-renforcons-le.html>
- le bulletin d'adhésion : [ICI!](#)



Esther BILLAUD, Jérôme HOEVE, Patrice LAMBERT, Olivier LORREYTE,  
Guillaume HALLIER co-bureaucrates du jeudi, Gilles et Yoann Sønt